

Règlement d'Ordre Intérieur (R.O.I) Centre Culturel Marcel Hicter - La Marlagne

LE RESPONSABLE DU GROUPE EST TENU DE FAIRE PART DU CONTENU DU PRESENT
REGLEMENT À TOUS LES PARTICIPANTS.

1. PREAMBULE	2
2. INFRASTRUCTURES	2
3. SALLE DE RESTAURANT	2
4. SALLES	3
5. LOGEMENTS	3
6. DOMAINE	4
7. PREVENTIONS DES INCENDIES : MESURES DE SECURITE	4
8. CONDUITE À SUIVRE DES LA DECOUVERTE D'UN FOYER D'INCENDIE	4
9. NUMEROS DE TELEPHONE UTILES	5
10. NUMEROS DE TELEPHONE D'URGENCE	6

1. Préambule

Les locaux du Centre Culturel Marcel Hicter, ainsi que l'équipement qui est mis à votre disposition, sont l'outil de tous les groupes qui viennent à tour de rôle y organiser leurs activités.

Il convient donc de les utiliser de telle manière que ceux qui vous succéderont les trouvent en bon état de propreté et de fonctionnement.

Les recommandations qui suivent tendent d'une part à atteindre cet objectif et, d'autre part, à assurer la sécurité et le bien-être de tous.

Le personnel du Centre se tient à votre disposition pour rendre votre séjour aussi fructueux et agréable que possible.

2. Infrastructures

- Les problèmes éventuels doivent être signalés au début de l'occupation des locaux. Tout dégât occasionné par les occupants au bâtiment, au matériel et aux installations sera à charge du groupe concerné.
- **Les portes principales du bâtiment sont ouvertes tous les jours à 7 h et fermées à 20 h par le concierge. Les logeurs possédant des clés du bâtiment veilleront également avant de rejoindre les logements à la fermeture des portes et à l'extinction des lumières.**
- Une permanence administrative est à votre service 7 jours/7 de 8h30 à 17h.
- Interdiction formelle de fumer, d'allumer des bougies et de cuisiner dans tout le bâtiment : une détection incendie couvre l'ensemble des bâtiments du Centre. Cette installation détecte non seulement tout dégagement de fumée mais aussi toute anomalie comme un dérangement ou une manipulation intempestive des modules de détection et des boutons poussoirs d'alarme. Une centrale de détection ainsi que des bips répercutent immédiatement tout dérangement.

Toute alerte ou dérangement intempestif sera sanctionné de la manière suivante :

1^{ère} alerte : 125 euros

2^{ème} alerte : 250 euros

3^{ème} alerte : renvoi définitif de l'auteur des faits.

Toute alerte ou dérangement intempestif suscitant le déplacement des forces de secours (pompiers, ambulance et police) sera pris en charge intégralement par le groupe responsable¹.

- La maintenance et l'entretien des logements étant effectués entre 9h et 16h, nous vous recommandons d'éviter d'y circuler pendant cette tranche horaire.
- La consommation de boissons alcoolisées provenant de l'extérieur est interdite, sous peine d'expulsion.
- Aucun animal n'est admis dans les bâtiments, excepté les chiens d'assistance.

3. Salle de restaurant

Le Centre culturel vous propose des plats du jour variés à prix démocratique. Il est dès lors interdit d'y apporter nourriture et boissons de l'extérieur, y compris pour l'utilisation des barbecues. Sur demande, diverses formules peuvent être commandées (accueil café, biscuits, menus spéciaux, buffets, barbecue, ...).

¹ A titre indicatif le montant de la facture peut être de +/- 1.500,-euros

Aucun service en salle n'est assuré : l'occupant se charge de dresser, débarrasser et nettoyer les tables prévues chacune pour 10 personnes (plats répartis en conséquence).

Dans l'intérêt de tous, aussi bien le vôtre que celui du personnel du Centre, il est indispensable de respecter les heures des repas :

08h00 : petit-déjeuner (guichet fermé à 8h45)
10h00 : accueil/pause café
12h30 : dîner
16h00 : goûter
18h30 : souper

Sur demande expresse du responsable du groupe, des dérogations peuvent être apportées en concertation avec le personnel du Centre.

Si un frigo vous est attribué pendant votre séjour, les vidanges des boissons consommées devront être rangées dans les casiers à proximité. Il ne pourra pas servir au stockage de nourriture.

4. Salles

- Etat des lieux d'entrée : les problèmes éventuels (matériel manquant, mobilier cassé,...) doivent être signalés au début de l'occupation des locaux.
- **Le jour du départ : les ateliers doivent être libérés avant 17h.**
- Du mobilier inventorié est disponible dans chaque salle et ne doit pas être déplacé d'un atelier à l'autre.
- La salle de conférence et les salles 1, 2, 3 et 4 sont équipées de matériel de projection et d'un mobilier pré-configuré.
- Pour les salles 5 à 8 et 10 à 13, l'aménagement est laissé à l'appréciation du groupe en fonction de son activité. A la clôture de celle-ci, les tables seront alignées le long du mur, les chaises empilées et le local balayé.
- Les dégâts éventuels occasionnés au parquet de la salle de danse s'élèveront à 500 €/2m² à réparer.
- Des panneaux d'affichage sont à votre disposition pour éviter les collages intempestifs sur les fenêtres.
- Dans les salles, interdiction de cuisiner, faire du café, consommer boissons et nourriture SAUF les denrées fournies par le Centre (pour les pauses-café).

UN ETAT DES LIEUX SERA FAIT APRES UTILISATION

5. Logements

Le jour de l'arrivée : les chambres sont accessibles à partir de 16h (signalez tout problème éventuel dès votre arrivée car les dégâts constatés en fin de séjour seront à charge de votre groupe).

- Un état des lieux d'entrée relevant d'éventuels problèmes sera effectué au début de l'occupation des locaux.
- Aucun matériel de couchage (lit, oreillers, draps et couettes/couvertures) ne peut sortir des chambres.
- Maximum 3 personnes par chambre triple, 2 personnes par chambre double, et 1 personne en chambre single.
- Interdiction formelle de fumer, d'allumer des bougies et de cuisiner dans les logements.
- Par souci d'hygiène, aucune nourriture ou boisson ne peut être apportée dans les chambres.
- Interdiction formelle de circuler sur les toits et d'y jeter des débris.
- La maintenance et l'entretien des logements étant effectués entre 9h et 16h, nous recommandons aux usagers d'éviter d'y circuler pendant cette tranche horaire.

Le jour du départ : Les chambres doivent être libérées pour 9h00.

- Toutes les clés de chambres doivent être remises pour 9h00 à la personne de contact du Centre.
- Agencer par lit : un oreiller et une couverture/couette repliée.

- Déposer les draps utilisés dans le chariot à cet effet (bat.cent. : sortie niveau 300/Séquoia : hall d'entrée).
- Vider les poubelles individuelles dans la grande poubelle à l'entrée des toilettes.
- Balayer les chambres et les couloirs.

UN ETAT DES LIEUX SERA FAIT APRES UTILISATION

6. Domaine

- La vitesse maximale autorisée est de 20 km/h.
- Les véhicules doivent être garés uniquement dans les endroits prévus à cet effet, à savoir 125 emplacements de parking situés à l'entrée du domaine. Il est interdit de stationner sur les pelouses et devant les sorties de secours. Tout véhicule mal stationné sera immédiatement signalé et devra être déplacé.
- Un service parking sera impérativement pris en charge par les groupes organisant des événements drainant un nombre important de véhicules sur le site.
- Tous les utilisateurs du Centre sont tenus de respecter les abords des bâtiments et les plantations.
- Il est strictement interdit de se baigner et de pêcher dans l'étang.

7. Prévention des incendies : mesures de sécurité

Le jour de l'arrivée, le responsable du groupe résumera à ses membres les points essentiels du règlement, les consignes de sécurité ainsi que les itinéraires d'évacuation. Il étudiera tout particulièrement la disposition des lieux afin de pouvoir guider le groupe en cas d'évacuation.

- Les portes séparant les couloirs ou situées entre les couloirs et les cages d'escaliers doivent toujours être fermées (portes et chambres, sanitaires, douches, salles d'activités).
- Le responsable du groupe doit veiller à la stricte application de ces consignes et s'assurer que les activités des membres du groupe ne constituent pas une source de danger.
- Il est interdit :
 - De fumer, d'allumer des bougies et de cuisiner dans l'ensemble du bâtiment.
 - D'introduire et d'utiliser des substances dangereuses inflammables.
 - De vider les résidus de produits inflammables dans les égouts.
 - D'introduire et d'utiliser dans les bâtiments des réchauds électriques à résistances nues ainsi que des appareils utilisant des bonbonnes de gaz portatives.
 - De déposer tout objet pouvant gêner la circulation dans les escaliers, dégagements, sorties de secours et voies qui y conduisent ou de réduire la longueur de ceux-ci. Par conséquent, aucune activité ne pourra être faite dans les couloirs et paliers.
 - De surcharger les prises de courant : maximum 3.000 w par atelier.
 - D'accéder aux caves, greniers, chaufferie et chantiers.
 - De manipuler tout module de détection.
 - D'utiliser les ascenseurs en cas d'incendie ainsi qu'en cas d'alerte.

Toute personne qui entend le signal d'alarme doit stopper immédiatement toute activité et évacuer le bâtiment en veillant à bien fermer toutes les portes.

- Après évacuation du bâtiment, tous se rendent au point de rassemblement dont l'emplacement est signalé dans les consignes de sécurité.

8. Conduite à suivre dès la découverte d'un foyer d'incendie

IL EST STRICTEMENT INTERDIT DE FAIRE USAGE DES ASCENSEURS

OBLIGATION DU RESPONSABLE DU GROUPE :

Au moindre signe d'incendie, de fumée suspecte, il y a lieu d'appliquer strictement les consignes de sécurité telles qu'elles sont affichées dans les bâtiments :

1. Appeler le service compétent d'incendie par l'intermédiaire du Service 100 – former * * 100 depuis tout poste téléphonique.
2. Donner l'alarme.
3. Prévenir le gestionnaire du Centre ou son délégué.
4. Procéder à l'évacuation des bâtiments.

IL EST INDISPENSABLE EGALEMENT :

1. De supprimer tout appel d'air dans les locaux menacés (fermer toutes les portes).
2. De veiller à ce qu'aucun occupant ne s'écarte de l'itinéraire en canalisant au mieux la circulation vers les issues.
3. De procéder, lorsque tout le groupe sera à l'abri, à un recensement pour s'assurer que tous ont quitté le bâtiment.
4. De mettre en œuvre, dans toute la mesure du possible, les moyens de lutte contre l'incendie disponibles dans l'établissement.
5. De signaler, le cas échéant, au chef du détachement des sapeurs-pompiers, la ou les personnes manquantes en précisant, l'endroit où ils doivent probablement se trouver.

Nous vous remercions d'ores et déjà pour votre collaboration.


9. Numéros de téléphone utiles

Centre culturel Marcel Hicter :	081/55 95 70
Responsable de garde :	0486/09 06 16
Médecins de garde :	1733
(Poste Médical de Garde – Région Namur)	
Dentistes de garde :	070/25 40 40
<u>Cliniques proches :</u>	
Centre Hospitalier Régional Avenue Albert 1er - 5000 Namur	081/72 67 01
Clinique et Maternité Ste Elizabeth Place Louise Godin, 15 - 5000 Namur	081/72 04 11
Clinique St Luc rue St Luc 8 - 5004 Bouge	081/20 91 00

10. Numéros de téléphone d'urgence

Numéros SOS

Les appels aux services d'urgence 100 - 101 - 103 - 107 - 108 - 110 - 112 - 070 245 245 sont gratuits !

 Accident? Aggression? Un seul numéro d'appel en Europe	112	 Police	101
 Ambulance	100	 Ecoute Enfants de la Communauté Française	103
 Pompiers En cas d'urgence: feu, forte odeur de gaz...	100	 Télé-Accueil "Quelques clics à our parler" 24h / 24 dans l'anonymat	107
		 Child Focus Fondation pour Enfants Déçus et Sexuellement Exploités	110
Principaux Services de Secours			
 Croix Rouge Aide et intervention en cas de sinistres et catastrophes	105	 Aide Info Sida Aide et information sur le Sida lundi - vendredi: 18h00 - 23h00	0800 20 120
 Centre Antipoisons	070 245 245	 Infor-Drogues 24h / 24	02 227 52 52
 Centre de brûlés	071 44 80 00 02 268 62 00	 Pharmaciens Permanence du service de garde (045 028 1100)	0900 10 500
 Centre de prévention du Suicide Ecoute 24h / 24 dans l'anonymat	0800 32 123	 Médecins	
 Cancerphone Fondation contre le Cancer	0800 15 801	 Ecoute Jeunes	078 15 44 22
Autres Associations d'entraide, voir aussi rubrique "Institutions sociales" (n° 6985).			
Numéros de téléphone utiles			
		Les Pages d'Or® via les renseignements nationaux 1307	
		Europe Direct pour vos questions sur l'Union européenne 00800 6 7 8 9 30 11	
		S O S pollution 070 23 30 01	